

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Audiences publiques sur la Loi sur l'accès à l'information Le SCFP dénonce l'opacité des organismes publics du Québec et plaide pour plus de transparence**

**Québec, le mercredi 23 août 2017** – Dans le cadre de la consultation générale sur le rapport quinquennal 2016 de la Commission sur l'accès à l'information, le SCFP a témoigné des nombreuses difficultés rencontrées pour avoir accès aux données des organismes publics, tels que le gouvernement, les municipalités, les établissements de santé et les commissions scolaires.

*« Le SCFP fait de nombreuses demandes d'accès à l'information. Malheureusement, des refus injustifiés sont fréquents et nuisent aux négociations ou aux bonnes relations de travail. Et, d'une manière plus large, l'opacité des organismes publics nuit aux citoyens et aux contribuables québécois »,* d'expliquer Benoît Bouchard, secrétaire général du SCFP-Québec.

Le SCFP est d'accord avec de nombreuses recommandations articulées dans le rapport intitulé « Rétablir l'équilibre – rapport quinquennal 2016 ». Par exemple, le SCFP, ainsi que la Commission, a commenté l'initiative de *Données Québec*, un site internet mis sur pieds par le gouvernement pour favoriser la diffusion d'information du gouvernement du Québec et de plusieurs municipalités.

*« Le SCFP se réjouit d'une telle initiative, mais est extrêmement déçu de la qualité et de la quantité d'information qui s'y trouve. Les seules villes participantes sont Montréal, Gatineau, Québec, Longueuil, Laval et Sherbrooke. De même, pour l'ensemble du secteur de la santé et des services sociaux, qui est pourtant le secteur obtenant la plus grande part des dépenses publiques, seulement 12 jeux de données sont disponibles »,* d'ajouter Pierre-Guy Sylvestre, économiste au SCFP.

Le SCFP demande aussi l'inclusion dans la *Loi sur l'accès* d'une disposition prévoyant la primauté de l'intérêt public.

*« En mettant de l'avant la notion d'intérêt public dans la Loi, le SCFP est d'avis que les responsables de l'accès seraient mieux outillés pour déterminer si une information tombe sous le coup d'une restriction ou si elle doit au contraire être divulguée. Ce critère contribuerait également à limiter l'ingérence politique et à rétablir la neutralité du traitement des demandes »,* de conclure Me Danielle Lamy du SCFP.

Comptant près de 115 000 membres au Québec, le SCFP représente environ 70 % de l'ensemble des employés municipaux au Québec, soit 32 240 membres. Le SCFP est de plus présent dans les secteurs suivants : les affaires sociales, les communications, l'éducation, les universités, l'énergie, les sociétés d'État et organismes publics, les transports aérien et terrestre, le secteur mixte ainsi que le secteur maritime.

SOURCE : Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ)

Renseignements : Lisa Djevahirdjian, Service des communications du SCFP, 514 831-3815